

L'économiste du Togo

Premier Quotidien Economique du Togo- REC N°0650/07/09/22/HAAC - N°927 du Mercredi le 09 Septembre 2026 Prix: 500 Fcfa

Site web: www.leconomistedutogo.tg

SGI
SOCIETE DE GESTION
ET D'INTERMEDIATION
DU TOGO

Tél:
(+228) 22 53 33 30
(+228) 22 53 33 40

Email:
sgitogo@sgitogo.tg

Adresse:
4691, Bld Gal GNASSINGBE Eyadéma
01 BP 2312 Lomé 01 (TOGO)

Bourse Uemoa

La BRVM ouvre sa séance du Jour

La Bourse Régionale des valeurs mobilières (BRVM) ouvre sa séance de cotation du jour ...

• (Page 07)

Togo

Les grandes décisions du Conseil des ministres du 07 Septembre 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni ce lundi 7 septembre 2026, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du ...

• (Page 05)

Santé

Le tabagisme peut nuire à la fertilité, met en garde l'OMS

Fumer rend très probablement plus difficile la conception d'un enfant, a averti l'agence sanitaire mondiale ...

• (Page 09)

Lutte contre la délinquance fiscale et financière

• (Page 03)

L'OCDE et l'OTR outillent les enquêteurs à Lomé



Protection côtière

• (Page 04)

25 épis déjà construits sur le segment Agbodrafo-Kpémé



Maintenance du gazoduc

WAPCo engage d'importants travaux sur son réseau

La maintenance programmée du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest affecte temporairement l'approvisionnement ...

• (Page 02)

EdTech

09 startups achèvent leur parcours d'incubation accélérée en E-learning

Neuf startups togolaises ont achevé un parcours d'accompagnement consacré à la consolidation de leurs projets EdTech. Entre ...

• (Page 04)

Financement du logement

LA BIDC accorde une ligne de financement de 10 milliards FCFA à la BHCI

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) ont signé, le 2 septembre 2026, un accord ...

• (Page 06)

Haho

L'ONG ACDI assiste ses bénéficiaires dans trois écoles

L'ONG Alliance chrétienne pour le développement intégral (ACDI) a offert, le vendredi 4 septembre, des kits de fournitures scolaires à ses bénéficiaires ...

• (Page 11)

FONI 2026
5e Edition
FORUM INTERNATIONAL DE L'INTERMEDIATION,
DU NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION (FONI)

THÈME
FINANCEMENT DES SECTEURS AGRICOLE,
IMMOBILIER ET MINIER EN AFRIQUE
19 au 22 Oct. 2026
Conakry, Guinée

MASTERCLASS EXCLUSIVES
1. La Clinique du Droit
2. Marketing, Digitalisation & IA
3. Financial Lab : Maîtriser l'art du financement
4. L'Atelier de l'Entrepreneur

Guinée
AFRIK FINANCES

Organisé par **AFRIK FINANCES** : Leader de l'Intermédiation en Afrique

+228 93 03 36 36 / +224 627 55 63 98

inscriptions@foni.africa [inscriptions sur www.foni.africa](http://inscriptions.sur.www.foni.africa)

Maintenance du gazoduc

WAPCo engage d'importants travaux sur son réseau

La maintenance programmée du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest affecte temporairement l'approvisionnement en gaz naturel du Togo. Du 28 août au 21 septembre 2026, la CEET recourt à des combustibles liquides pour maintenir autant que possible la production électrique, tout en prévenant d'éventuelles coupures ponctuelles.



• Wilson Lawson

La West African Gas Pipeline Company Limited (WAPCo) a lancé, depuis le 28 août 2026, une série de travaux de maintenance programmée, de préservation de l'intégrité de ses actifs et de modernisation de ses infrastructures au Togo, au Bénin et au Nigéria. Ces interventions visent à garantir la sécurité, la fiabilité et l'efficacité du transport de gaz naturel dans la sous-région. Elles concernent plusieurs installations stratégiques du réseau du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest. Au Togo, les opérations portent notamment sur le remplacement de la vanne sous-marine de l'embranchement de Lomé ainsi que sur l'inspection du gazoduc. Au Bénin, WAPCo mène une campagne d'inspection interne de l'embranchement de Cotonou et travaille sur le projet d'interconnexion WAPCo-BGTS. Au Nigéria, les travaux comprennent le remplacement de vannes à Itoki et à la station de compression de Lagos Beach, ainsi que l'installation du système de comptage NGIC à Itoki.

Un arrêt partiel du réseau

Pour permettre l'exécution de ces opérations dans des conditions optimales de sécurité, un arrêt partiel du réseau GAO a été observé du 28 août au 1er

septembre 2026. Durant cette période, le transport de gaz naturel depuis le Nigéria vers le réseau du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest a été temporairement suspendu. Cette interruption entraîne des répercussions sur l'approvisionnement énergétique des pays desservis par le réseau. Au Togo, l'impact se fait particulièrement sentir sur l'approvisionnement en gaz naturel destiné aux centrales thermiques.

La CEET adapte son dispositif de production

Face à cette situation, la Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET) informe sa clientèle que l'approvisionnement en gaz naturel de ses centrales thermiques est interrompu en raison des travaux de maintenance préventive réalisés par WAPCo. Selon la compagnie, cette contrainte se poursuivra jusqu'au 21 septembre 2026. Elle affecte à la fois la production des centrales thermiques installées sur le territoire national et l'importation d'électricité en provenance des pays voisins. Pour limiter autant que possible les conséquences sur la fourniture d'électricité, la CEET a décidé de recourir à des combustibles liquides, dont le coût est plus élevé, plutôt que de réduire davantage l'offre disponible.

Des coupures ponctuelles restent possibles

Malgré ces mesures, la CEET prévient que certaines perturbations ne pourront être totalement évitées. Des quartiers ou localités pourraient ainsi connaître des interruptions ponctuelles de la fourniture d'électricité pendant la période concernée. La compagnie assure qu'elle mettra tout en œuvre pour réduire au minimum la durée et l'ampleur de ces perturbations. Cette situation constitue une contrainte temporaire liée à une opération technique sous-régionale nécessaire au maintien de la sécurité et de la pérennité des infrastructures gazières.

Des travaux nécessaires à la pérennité du gazoduc

WAPCo souligne que les opérations engagées sont nécessaires à la maintenance, à la sécurité et à la pérennité du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest. Elles ont fait l'objet de consultations avec les principales parties prenantes de la sous-région afin d'assurer une coordination optimale des interventions. Au Togo, les mesures prises par la CEET doivent permettre d'atténuer les effets de cette interruption temporaire du gaz sur le système électrique national. La compagnie reconnaît néanmoins que des perturbations ponctuelles restent possibles. La CEET présente enfin ses excuses à sa clientèle pour les désagréments occasionnés par cette situation indépendante de sa volonté et appelle les usagers à faire preuve de compréhension durant cette période de maintenance.



AUX DÉCIDEURS ...

Passer de l'engagement à l'action

Trois outils destinés à renforcer l'engagement du secteur privé dans l'action climatique. Une étape importante dans la stratégie de résilience du Togo. Mais au-delà de la cérémonie et des instruments mis en place, l'enjeu véritable est désormais de transformer ces outils en décisions concrètes, en investissements et en résultats mesurables.

Le changement climatique n'est plus une menace lointaine. Il se manifeste déjà à travers le dérèglement des saisons agricoles, les inondations, l'érosion côtière et la fragilisation des activités économiques. Pour un pays où une grande partie des populations dépend directement des ressources naturelles et des activités productives, la résilience climatique relève donc autant de la protection de l'environnement que de la sauvegarde de l'économie.

C'est précisément là que se situe l'intérêt des instruments lancés dans le cadre du projet NAP Readiness, financé par le Fonds vert pour le climat et mis en œuvre avec l'appui technique de la FAO.

La plateforme numérique d'informations climatiques et d'investissements, le Livret vert & climat du secteur privé et le plan de communication répondent à une difficulté souvent sous-estimée : l'accès à l'information et la capacité à identifier les opportunités de financement constituent encore des obstacles majeurs pour les entreprises qui souhaitent investir dans des solutions durables.

Une entreprise ne peut investir dans la transition écologique si elle ignore les mécanismes de financement disponibles, les opportunités de partenariat ou encore les données nécessaires à la prise de décision. La plateforme numérique peut donc devenir un véritable outil d'aide à l'investissement, à condition qu'elle soit régulièrement alimentée, accessible et effectivement utilisée par les opérateurs économiques.

Le Livret vert, quant à lui, doit dépasser le statut de simple document pédagogique. Il devra devenir un véritable guide pour accompagner les entreprises dans leur transformation vers des modèles économiques moins carbonés et plus résistants aux chocs climatiques.

Le rôle des organisations patronales sera déterminant. Le CNP-Togo, l'AGET, la CCI Togo et les organisations professionnelles disposent des réseaux nécessaires pour faire connaître ces instruments et accompagner leur appropriation. Leur implication doit désormais se traduire par une mobilisation permanente sur le terrain.

L'un des principaux défis reste celui du financement. Les ambitions climatiques du Togo ne pourront être réalisées sans une mobilisation importante de ressources publiques et privées. Le secteur financier doit, lui aussi, être pleinement associé à cette dynamique. Les banques, institutions de microfinance, investisseurs et mécanismes spécialisés devront développer des produits adaptés aux besoins des entreprises qui souhaitent engager leur transition.

Il faudra également créer les conditions permettant aux PME d'accéder plus facilement à ces financements. Car la transition climatique ne doit pas être réservée aux grandes entreprises disposant déjà des capacités techniques et financières nécessaires.

La lutte contre le changement climatique ne peut être l'affaire du seul gouvernement. Elle doit mobiliser l'État, le secteur privé, les institutions financières, les partenaires techniques et financiers, les collectivités et la société civile.

L'État doit créer un environnement favorable et assurer la cohérence des politiques publiques. Le secteur privé doit investir et innover. Les partenaires doivent poursuivre leur accompagnement. Les institutions financières doivent contribuer à orienter davantage les capitaux vers les activités durables.

Le Togo dispose désormais de trois instruments pour rapprocher ces différents acteurs. Il reste à leur donner toute leur portée.

Le plus important ne sera donc pas de compter le nombre d'entreprises ayant consulté la plateforme ou distribué le Livret vert. Il faudra mesurer les investissements climatiques effectivement mobilisés, les projets financés, les emplois verts créés et la capacité des entreprises à mieux résister aux risques climatiques.

Le secteur privé togolais est appelé à devenir un acteur majeur de la transition climatique. Il dispose désormais d'outils supplémentaires pour le faire. Le véritable enjeu est de passer de l'information à l'investissement, de l'engagement à l'action et des ambitions aux résultats.

M.T

Le Togo en chiffres

DEMOGRAPHIE

	Pays	Afrique de l'Ouest	Afrique subsaharienne
Population (NU, 2023)	9,3 M	446 M	1,2 Md
Taux de croissance démographique (NU, 2023)	2,3%	2,3%	2,6%
Population en 2050 (estimations NU, 2023)	15,6 M	735 M	2,1 Mds
Taux de fertilité (NU, 2023)*	4,2	4,4	4,3
Mortalité infantile des enfants de moins de 1 an (NU, 2023)**	41	60	48
Taux de natalité chez les femmes âgées de 15 à 19 ans (2023, NU)***	77,1	91,2	94,4
Part de la population âgée de moins de 15 ans (NU, 2023)	39,9%	41,5%	41%
Espérance de vie à la naissance (NU, 2023)	52,7 ans	58,3 ans	62,1 ans
Part de la pop. urbaine (NU, 2023)	44,5%	49,5%	43,1%

* Nombre d'enfants par femme. ** Nombre de décès pour 1000 enfants. *** Nombre de naissances pour 1000 femmes.

Source : tresor.economie.gouv.fr

Lutte contre la délinquance fiscale et financière

L'OCDE et l'OTR outillent les enquêteurs à Lomé

La 3^{ème} édition de l'Académie francophone de l'OCDE sur les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière s'est ouverte le 7 septembre 2026 à Lomé. Pendant cinq jours, experts, enquêteurs et magistrats se pencheront notamment sur les nouvelles formes de criminalité liées aux crypto-monnaies et à l'évolution de l'économie monétaire.

• Joël Yanclo

Cinq jours consacrés aux nouvelles formes de criminalité financière. Les travaux de la troisième édition de l'Académie francophone de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont officiellement démarré lundi 7 septembre 2026 à l'Institut de Formation Fiscale et Douanière (IFFD) de l'Office togolais des recettes (OTR), à Lomé. Durant cinq jours, les participants échangeront sur les mutations de l'économie monétaire et leurs implications pour les administrations fiscales et financières. Une attention particulière sera accordée aux crypto-monnaies, au blanchiment d'argent, aux techniques d'enquête et à la coopération internationale.

Adapter les enquêtes fiscales aux mutations de l'économie



L'évolution rapide des pratiques financières entraîne l'apparition de nouvelles méthodes de fraude et de criminalité financière. Face à ces mutations, les administrations fiscales sont appelées à renforcer leurs capacités afin de mieux identifier les mécanismes utilisés par les auteurs d'infractions. L'Académie vise ainsi à fournir aux enquêteurs fiscaux et aux

autres acteurs concernés des outils adaptés pour détecter les délits, lutter contre les flux financiers illicites et améliorer la mobilisation des recettes publiques. Au-delà des connaissances techniques, la rencontre constitue un cadre d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre administrations fiscales, douanières et judiciaires. Les travaux doivent

contribuer à une meilleure compréhension des nouveaux mécanismes financiers et à une sécurisation accrue des ressources publiques.

Une participation internationale

La rencontre réunit des enquêteurs, des magistrats et des fonctionnaires des administrations fiscales et douanières du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, de Madagascar, du Mali et du Togo. Des experts venus du Burkina Faso, du Canada, de Belgique et de France prennent également part aux travaux, favorisant ainsi le partage de compétences et le renforcement de la coopération entre les différents pays représentés.

L'OTR confirme son engagement

En accueillant pour la troisième fois cette rencontre francophone de l'OCDE, l'OTR réaffirme son engagement en faveur de la transparence fiscale et du renforcement continu des com-

pétences de ses cadres et de ceux des administrations partenaires. Cette initiative intervient dans un contexte où la complexifica-



tion des flux financiers et le développement des actifs numériques imposent aux administrations de disposer de compétences toujours plus spécialisées.

Un volet du Dialogue d'Oslo de l'OCDE

L'Académie s'inscrit dans le cadre du Dialogue d'Oslo de l'OCDE, une initiative destinée à accompagner les pays dans la lutte contre la délinquance fiscale et les autres délits à caractère financier. Le Dialogue d'Oslo

repose sur trois principaux piliers : l'élaboration de normes, le renforcement des capacités ainsi que l'évaluation et la mesure de l'impact. L'Académie contribue spécifiquement au deuxième pilier, consacré au renforcement des capacités en matière de répression des délits à caractère fiscal.

Académie à vocation mondiale

Inaugurée en 2013 à Ostie, en Italie, et hébergée par la Guardia di Finanza, l'Académie a pour ambition de renforcer les capacités des autorités répressives dans la lutte contre la délinquance fiscale et les autres formes de criminalité financière. Face à l'augmentation constante des demandes de participation et à l'intérêt politique croissant pour le renforcement des capacités, notamment au sein du G7 et du G20, l'OCDE et ses partenaires ont progressivement étendu le dispositif. Trois nouveaux centres régionaux ont ainsi été développés pour renforcer cette dynamique : un centre pour l'Afrique à Nairobi, au Kenya, un autre pour l'Amérique latine à Buenos Aires, en Argentine, et un troisième pour l'Asie-Pacifique à Tokyo, au Japon.



EdTech

09 startups achèvent leur parcours d'incubation accélérée en E-learning

Neuf startups togolaises ont achevé un parcours d'accompagnement consacré à la consolidation de leurs projets EdTech. Entre immersion internationale, apprentissage et travail sur les modèles économiques, le programme ambitionne de renforcer les compétences numériques locales et de structurer un écosystème togolais plus solide.

● Vivien Atakpabem

Un parcours entre Vienne, le Ghana et le Togo. Le programme a permis aux neuf startups bénéficiaires de franchir plusieurs étapes destinées à renforcer leurs compétences et à consolider leurs projets. Le parcours a notamment compris une immersion de deux semaines à Vienne, suivie d'une participation à eLearning Africa Ghana 2026. Une phase de travail a ensuite permis aux porteurs de projets d'approfondir plusieurs dimensions essentielles à leur développement, notamment les modèles économiques, le positionnement et la préparation au marché. Cette approche a offert aux startups l'occasion de confronter leurs solutions aux réalités du marché, tout en développant leur capacité à mieux structurer leurs offres et à identifier de nouvelles opportunités.

Les solutions présentées à l'écosystème

La cérémonie de clôture a constitué un temps fort du programme. Elle a permis aux bénéficiaires de présenter les principaux enseignements tirés de leur parcours ainsi que les solutions développées par leurs startups. Des pré-



sentations collectives ont été organisées à cette occasion, suivies d'un marketplace réunissant différents acteurs de l'écosystème. Ce cadre a favorisé les échanges entre les startups et les parties prenantes intéressées par les innovations dans le domaine de l'éducation et du numérique. La rencontre s'est achevée par la remise des certificats aux neuf startups, marquant la fin de leur parcours d'accompagnement.

Renforcer l'écosystème EdTech togolais

Au-delà de l'accompagnement individuel des startups, l'initiative poursuit une ambition plus large : renforcer les compétences numériques locales et contribuer à la structuration d'un écosystème EdTech togolais plus solide. Il s'agit également de mieux connecter les acteurs locaux aux opportunités de développement, notamment à travers l'ouverture sur les expériences et réseaux internationaux.

En consolidant les compétences entrepreneuriales et numériques des startups, le programme entend ainsi contribuer à l'émergence de solutions innovantes capables de répondre aux besoins du secteur éducatif tout en s'inscrivant dans une dynamique de croissance.

Initiative portée par plusieurs partenaires

L'initiative est portée par le Ministère de l'Efficacité du Service Public et de la Transformation Numérique du Togo, avec le Djanta Tech Hub, et mise en œuvre par common sense eLearning & training consultants. Elle bénéficie de l'appui de ProDigiT, un projet de la GIZ Togo cofinancé par le Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ), le Ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg et l'Union européenne. À travers ce partenariat, les différents acteurs entendent contribuer à la montée en compétences des entrepreneurs numériques et à l'essor d'un secteur EdTech togolais davantage structuré, compétitif et connecté aux dynamiques internationales.

Protection côtière

25 épis déjà construits sur le segment Agbodrafo-Kpémé

Les travaux de protection côtière sur le segment Agbodrafo-Goumoukopé-Gbodjomé-Kpémé avancent conformément au calendrier. Au 7 septembre 2026, 25 des 26 épis prévus sont achevés, avec le rechargement de sable entre les casiers. Le dernier ouvrage, à Kpémé, est actuellement en construction.

● Joël Yanclo

Un chantier bientôt achevé. Le projet de protection côtière sur le segment Agbodrafo-Goumoukopé-Gbodjomé-Kpémé entre dans sa dernière ligne droite. Au 7 septembre 2026, 25 épis sur les 26 programmés ont été construits et accompagnés du rechargement de sable entre les casiers. Le dernier épi, situé à Kpémé, constitue désormais le principal chantier encore en cours. La fin des travaux est annoncée pour la fin du mois de septembre 2026, conformément au délai prévu pour cette phase, soit 11 mois de travaux, de novembre 2025 à septembre 2026.

26 kilomètres de côte désormais protégés

Ces travaux s'inscrivent dans les efforts engagés par le gouvernement togolais et ses partenaires pour lutter contre l'érosion côtière, phénomène qui menace les populations, les infrastructures et les activités économiques installées le long du littoral. À ce jour, la distance du littoral togolais bénéficiant d'une protection s'étend sur 26 kilomètres, de Gbodjomé jusqu'à San-



vée Condji, à la frontière entre le Togo et le Bénin. Cette avancée résulte des investissements consentis par l'État avec l'appui de plusieurs partenaires au développement, notamment le Groupe de la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD) et Invest International.

Boskalis dans les délais

Sur le terrain, l'entreprise Boskalis, chargée de l'exécution des travaux, poursuit sa mission conformément au calendrier établi. Elle intervient sous la supervision de la mission de contrôle INROS LACKNER. Le respect des délais constitue un enjeu important pour permettre la mise en service complète des ouvrages et renforcer

durablement la résilience du littoral togolais face à l'érosion.

Deux phases de protection dans le cadre du projet WACA

La protection de cette partie du littoral s'inscrit dans la mise en œuvre du projet WACA. Deux phases de travaux de protection côtière ont été réalisées dans ce cadre : une première phase en 2022, suivie d'une deuxième en 2026. Boskalis a assuré l'exécution des deux phases, tandis que la supervision et le contrôle des travaux ont été confiés à INROS LACKNER. Avec l'achèvement prochain du dernier épi de Kpémé, le Togo franchira ainsi une nouvelle étape dans sa stratégie de lutte contre l'érosion côtière et de sécurisation de son littoral.



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

N° 008/2026/OTR/CG/CI/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que, conformément aux dispositions de l'article 129-2 du Code général des impôts (CGI), les personnes physiques effectuant des opérations d'importation et/ou d'exportation ne sont pas éligibles au régime synthétique d'imposition (Taxe Professionnelle Unique - TPU).

En conséquence, toute personne physique qui réalise ou envisage de réaliser des opérations d'importation et/ou d'exportation doit être soumise au régime du bénéfice réel d'imposition, indépendamment du montant de son chiffre d'affaires.

À cet effet, les opérateurs économiques relevant du régime synthétique d'imposition et souhaitant exercer des activités de commerce international sont invités à se rapprocher des services des impôts compétents afin d'accomplir les formalités nécessaires à leur admission au régime du bénéfice réel d'imposition.

Par ailleurs, les opérations d'importation ou d'exportation ne peuvent plus être effectuées par les contribuables relevant du régime synthétique d'imposition.

Les personnes concernées sont donc invitées à régulariser leur situation fiscale dans les meilleurs délais afin d'éviter toute restriction dans la réalisation de leurs opérations au cordon douanier.

Pour toute information complémentaire, les opérateurs économiques sont priés de s'adresser aux services des impôts compétents ou de consulter les canaux officiels de communication de l'Office Togolais des Recettes.

Fait à Lomé, le 02 septembre 2026

Le Commissaire Général

Yawa Djigbodi TSEGAN

41, Rue des impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO
Tél. : +228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Les grandes décisions du Conseil des ministres du 07 Septembre 2026

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 07 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni ce lundi 7 septembre 2026, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil.

Au cours des travaux, le Conseil a examiné quatre (04) projets de loi et en a adopté trois (03). Il a également adopté un (01) décret, et écouté une (01) communication.

1. Au titre des projets de loi

Le Conseil a adopté le projet de loi autorisant la ratification de la convention régissant la Commission bancaire de l'Union monétaire ouest africaine.

Dans le cadre du renforcement du dispositif juridique applicable au secteur bancaire de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA), la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) a engagé une réforme des textes régissant l'activité bancaire, notamment la Convention portant création de la Commission bancaire de l'UMOA et son annexe. La convention révisée élargit le champ d'intervention de la Commission bancaire à l'ensemble des établissements assujettis à son contrôle et consacre ses principales missions en matière de supervision, de résolution des établissements en difficulté, de protection des déposants et de contribution à la stabilité du système financier de l'UMOA.

La ratification de cette convention permettra à notre pays de renforcer son dispositif de supervision bancaire, en étendant le contrôle de la Commission bancaire à l'ensemble des entités assujetties, au-delà des seuls établissements de crédit, et en consolidant les mécanismes de protection des déposants et de préservation de la stabilité financière.

Le Conseil a également adopté le projet de loi portant réglementation bancaire en République togolaise.

Face aux mutations du secteur bancaire de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA), marquées notamment par l'émergence de nouveaux acteurs, l'innovation technologique et la complexification des risques, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) a engagé une réforme du cadre juridique applicable aux activités bancaires afin de renforcer la solidité, la résilience et la stabilité du système financier régional.

C'est dans cette perspective que le Conseil des ministres de l'UMOA a adopté, en juin 2023, une nouvelle loi uniforme portant réglementation bancaire qui institue un cadre juridique modernisé couvrant l'ensemble du cycle de vie des établissements assujettis, de l'agrément à la résolution. Elle élargit notamment son champ d'application aux éta-



blissements de paiement, aux établissements de monnaie électronique, aux compagnies financières et aux holdings bancaires, tout en renforçant les mécanismes de supervision, de surveillance macroprudentielle, de protection des déposants et de résolution des crises bancaires.

Le projet de loi adopté ce jour vise à moderniser et à renforcer le cadre juridique bancaire national, à promouvoir l'inclusion financière et à créer un environnement plus favorable aux investissements et au financement de l'économie.

Le Conseil a enfin adopté le projet de loi relatif à la promotion et à la protection des personnes handicapées.

Les personnes handicapées constituent une composante importante de la société et contribuent, à travers leur participation à la vie économique, sociale et citoyenne, au développement du pays. Elles restent toutefois confrontées à des difficultés liées notamment à l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, aux infrastructures et aux services sociaux, ainsi qu'à des situations de stigmatisation et de discrimination.

Afin de renforcer leur inclusion sociale, le gouvernement a entrepris la révision du cadre juridique existant pour l'harmoniser avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées et tenir compte des recommandations formulées à l'égard du Togo.

Le projet de loi renforce ainsi les dispositions relatives à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle, à l'accessibilité et à la mobilité, au travail et à l'emploi, à la protection sociale et à la participation à la vie publique et politique. Il prévoit également des mesures de protection particulières en faveur des femmes et des enfants handicapés.

L'adoption de ce projet de loi permettra de renforcer la protection et la promotion des droits des personnes handicapées, et de consolider l'engagement du Togo en faveur d'une société plus inclusive et équitable.

Le Conseil a examiné en première lecture le projet de loi portant statut du commissaire de justice.

La réforme visée par ce projet de loi poursuit plusieurs objectifs, notamment l'amélioration du service public de la justice et la modernisation de l'exercice des professions d'huissier de justice et de commissaire-priseur, qui seront, à

terme, fusionnées à travers l'institution d'une profession unique de commissaire de justice.

2. Au titre du décret

Le Conseil a adopté le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de régulation du médicament et autres produits de santé

Le secteur du médicament et autres produits de santé au Togo connaît une évolution importante, marquée par le développement du marché, la diversification des produits ainsi que la multiplication des acteurs intervenant dans la chaîne d'approvisionnement et de distribution. Cette dynamique s'accompagne d'enjeux croissants en matière de disponibilité, d'accessibilité, de qualité, de sécurité et de maîtrise des coûts des produits de santé.

Toutefois, le système national de régulation demeure confronté à des contraintes institutionnelles, techniques et opérationnelles qui limitent l'exercice optimal des fonctions essentielles, notamment le contrôle de la qualité, l'inspection, la surveillance du marché et la pharmacovigilance. A ces contraintes s'ajoutent le développement du marché illicite et la circulation de produits de santé de qualité inférieure ou falsifiés, qui constituent des risques majeurs pour la santé publique.

Dans ce contexte, le renforcement du cadre institutionnel de régulation s'impose comme une nécessité. Le décret adopté ce jour constitue ainsi une étape déterminante dans la réforme du système national de régulation, en consacrant la création d'une Agence nationale autonome chargée de la régulation, de la supervision et de la surveillance du secteur du médicament et des autres produits de santé. Cette réforme vise à renforcer durablement les capacités nationales de régulation et à assurer un exercice plus efficace, cohérent et adapté des missions de protection de la santé publique.

Cette agence contribuera ainsi au renforcement de la surveillance du marché, de l'inspection pharmaceutique, des mécanismes de vigilance et du contrôle de la qualité des produits de santé, tout en favorisant une meilleure coordination des interventions des différents acteurs du secteur.

A travers cette réforme, le gouvernement

entend consolider la gouvernance du secteur pharmaceutique, renforcer la sécurité sanitaire et garantir aux populations un accès à des médicaments et autres produits de santé de qualité, sûrs et efficaces. La réforme contribuera également à créer un environnement plus favorable au développement de la production pharmaceutique nationale et à la consolidation de la souveraineté sanitaire du pays.

3. Au titre de la communication

Le Conseil des ministres a écouté une communication relative à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, le 04 septembre 2026 à New York, de la résolution intitulée « Corriger la carte : rééquilibrer la représentation cartographique mondiale et promouvoir une représentation équitable des régions du monde, en particulier de l'Afrique », présentée par le ministre délégué chargé de la coopération et des Togolais de l'extérieur.

Portée par la République togolaise, cette résolution a été adoptée à une très large majorité de cent soixante-quatre (164) voix pour, une (1) voix contre et six (six) abstentions. Elle vise à promouvoir une représentation cartographique du monde plus fidèle aux superficies réelles des continents et à encourager, notamment dans les domaines de l'éducation, de la cartographie, des médias et du numérique, le recours à des projections permettant une représentation plus équilibrée des différentes régions du monde.

Cette initiative constitue une avancée importante en faveur d'une représentation davantage en phase avec les réalités géographiques du monde et d'une meilleure prise en compte de la place de l'Afrique dans les représentations cartographiques et les supports pédagogiques.

Elle consacre l'aboutissement d'un important travail de mobilisation, de sensibilisation et de concertation engagé par le Togo auprès des États membres et des organisations régionales et internationales. Elle traduit également la capacité de notre pays à porter, au sein des enceintes multilatérales, des initiatives d'envergure universelle contribuant à une meilleure compréhension des réalités du monde.

Le Conseil des ministres a salué cette importante victoire diplomatique pour le Togo et pour l'Afrique, et a félicité le Président du Conseil pour son leadership et son engagement constant en faveur d'une diplomatie togolaise proactive, ambitieuse et porteuse d'initiatives. Il a relevé que cette nouvelle étape témoigne de la capacité du Togo, sous son impulsion, à faire émerger et à porter au plus haut niveau international des initiatives d'intérêt commun contribuant au renforcement de la voix, de l'influence et de la place de l'Afrique dans le concert des Nations.

Fait à Lomé, le 07 septembre 2026

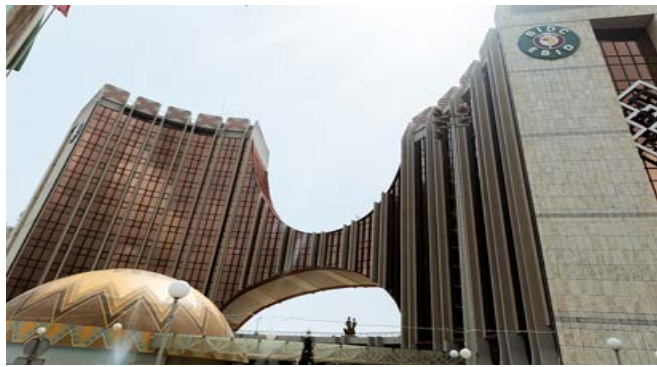
Financement du logement

LA BIDC accorde une ligne de financement de 10 milliards de FCFA à la BHCI

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) ont signé, le 2 septembre 2026, un accord de financement d'un montant de 10 milliards de FCFA destiné à soutenir le financement du logement et à renforcer l'accès aux ressources financières des PME et PMI intervenant dans la chaîne de valeur immobilière en Côte d'Ivoire.

● Junior Aredola

Cette ligne de crédit permettra à la BHCI d'accroître sa capacité de financement au profit des ménages ainsi que des PME et PMI actives dans les secteurs de la construction, de la promotion immobilière, des travaux publics et des services connexes. Cette opération devrait contribuer à accroître l'offre de logements, stimuler l'activité économique et créer des emplois dans un contexte marqué par une urbanisation rapide et un déficit de logements persistant en Côte d'Ivoire. À travers ce financement, la BIDC réaffirme son engagement à soutenir les institutions financières qui jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social de ses États membres. Le Président de la BIDC et de son Conseil d'Administration, Dr George Agyekum Donkor, a souligné que le renforcement de la capacité d'intervention de la BHCI contribuera à élargir l'accès au financement du logement, à soutenir la



croissance des PME et à favoriser la création d'emplois dans un secteur qui demeure déterminant pour une croissance inclusive et l'amélioration du bien-être des communautés de la région. Pour la BHCI, cette facilité permettra de consolider les progrès réalisés au cours des dernières années dans le cadre de sa transformation et de son redressement, tout en renforçant son soutien aux acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur immobilière, dont les activités contribuent de manière significative à la création de valeur ajoutée et à la réduction du déficit de logements en Côte d'Ivoire. Le Président du Conseil d'Administration de la BHCI, M. Soungalo N'Golo Coulibaly, a qualifié cet accord d'étape majeure dans la poursuite de

la mission de l'institution visant à financer l'habitat et à accompagner les acteurs du secteur. À travers cette opération, la BIDC consolide davantage son rôle de partenaire stratégique du développement du secteur privé et de la mobilisation de financements à fort impact en Afrique de l'Ouest. Cette intervention s'inscrit pleinement dans le cadre de la Stratégie Croissance, Résilience et Optimisation (GRO) de la Banque, qui vise à promouvoir une croissance régionale durable, à renforcer la résilience des économies ouest-africaines et à maximiser l'impact des financements sur le développement, au service de l'intégration régionale et de la transformation économique.

Afrique du Sud

L'immobilier pour favoriser l'emploi des jeunes

Le gouvernement sud-africain veut faire du secteur immobilier un débouché supplémentaire pour les jeunes, alors que le pays affiche un taux de chômage élevé et que le marché résidentiel devrait poursuivre sa croissance au cours des prochaines années.

Le gouvernement sud-africain a lancé, dans la province de Mpumalanga, un programme de formation en alternance destiné à favoriser l'insertion professionnelle dans le secteur immobilier. Baptisé « Real Estate Learnership Programme », le dispositif vise notamment les jeunes, les femmes et les personnes issues de « communautés historiquement défavorisées ». C'est ce qu'indique un communiqué officiel publié le jeudi 3 septembre. Le programme est porté par l'Autorité de l'éducation et de la formation du secteur des services (Services Sector Education and Training Authority, Services SETA), et l'Autorité de régulation des praticiens de l'immobilier (Property Practitioners Regulatory Authority, PPRA). Il entend répondre aux besoins en compétences du secteur tout en facilitant l'insertion professionnelle des participants. Le dispositif associe formation théorique et immersion professionnelle afin de préparer les participants aux réalités du marché du travail. Les bénéficiaires pourront notamment obtenir une qualification de niveau 4



● Thulasizwe Thomo, ministre provincial des Travaux publics, des Routes et des Transports de Mpumalanga

du National Qualifications Framework (NQF), reconnue à l'échelle nationale, ouvrant l'accès à différents métiers de l'immobilier, comme l'administration immobilière, le courtage hypothécaire ou encore l'évaluation foncière. L'accompagnement doit se poursuivre au-delà de la formation. La PPRA prévoit notamment des dispositifs de soutien aux PME et aux entreprises immobilières détenues par des jeunes ou des entrepreneurs noirs, à travers des mécanismes d'incubation et d'appui au développement des activités. Les participants les plus performants pourront également se présenter à l'examen professionnel PDE 5, leur permettant de progresser du statut de candidat à celui d'agent immobilier principal.

L'initiative intervient dans un contexte de chômage élevé en Afrique du Sud. Le taux de chômage a atteint 32,7 % au premier trimestre 2026, contre 31,4 % trois mois auparavant, selon Statistics South Africa. Les jeunes restent particulièrement exposés aux difficultés d'insertion sur le marché du travail. Parallèlement, le marché immobilier sud-africain conserve un important potentiel de croissance. Selon Mordor Intelligence, le marché résidentiel du pays, estimé à environ 30 milliards de dollars en 2026, pourrait dépasser 52 milliards de dollars d'ici 2031, avec une croissance annuelle moyenne de 10,9 %. Cette dynamique pourrait ainsi offrir de nouvelles perspectives professionnelles dans le secteur.

Avec Agence Ecofin

Après les saisies

L'Angola entame la cession des avoirs récupérés

Depuis 2017, le président João Lourenço mène une vaste politique de récupération d'avoirs issus d'affaires de corruption. Une démarche qui pose désormais la question du devenir des biens placés sous contrôle de l'État.

L'Angola ne se contente plus de récupérer les actifs saisis dans le cadre de sa lutte anticorruption. Elle commence aussi à organiser leur sortie du portefeuille de l'État. La mise en vente de 34 % de Standard Bank Angola, issus de la participation saisie à Carlos São Vicente, en fournit une nouvelle illustration. La semaine dernière, la Commission du marché des capitaux (CMC) a approuvé la cession de 4,76 millions d'actions de la banque. L'offre publique se déroulera du 11 au 25 septembre, avant



une cotation sur la Bourse des dettes et valeurs de l'Angola (BODIVA) attendue le 30 septembre. Fixé entre 41 220 et 50 000 kwanzas par action, le prix valorise le bloc entre 215 et 261 millions USD, selon le prix finalement retenu et le niveau de la demande.

Cette opération intervient dans une politique engagée par le président João Lourenço (photo) depuis son arrivée au pouvoir en 2017 pour récupérer des avoirs liés à des affaires de corruption, de fraude et de détournement de fonds. En 2023, les auto-

rités faisaient état de plus de 5 milliards USD récupérés, auxquels s'ajoutaient plus de 10 milliards déjà annoncés. Quelque 21 milliards USD supplémentaires restaient alors soumis à des décisions judiciaires. Le patrimoine concerné comprend notamment des biens immobiliers, des participations dans des entreprises, des véhicules et des liquidités. La répartition de l'offre donne une place centrale à Standard Bank Group. Sur les 34 % proposés, 24 % lui sont réservés, alors que le groupe détient déjà 51 % de la banque et dispose d'un droit d'acquisition

sur cette fraction. Les 10 % restants seront proposés au public. Si Standard Bank Group acquiert la totalité des 24 %, sa participation passera à 75 %, contre 15 % pour l'État et 10 % pour le public. Cette possibilité survient alors que le groupe sud-africain avait déjà manifesté son intérêt pour un renforcement de sa présence en Angola. En 2021, Sola David-Borha indiquait que Standard Bank examinerait toute opportunité d'accroître sa participation dans le pays. En 2024, son directeur général Sim Tshabalala déclarait à Reuters que le groupe souhaitait aug-

menter ses participations en Angola et au Nigeria. La réservation des 24 % lui offre désormais une possibilité concrète de concrétiser cette volonté en Angola. Pour le marché financier angolais, les 10 % proposés au public accompagneront l'arrivée de Standard Bank Angola sur BODIVA. La transaction associe ainsi la réduction de la participation de l'État dans un actif saisi, le possible renforcement de l'actionnaire majoritaire et l'ouverture d'une fraction du capital aux investisseurs.

Avec Agence Ecofin



BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

lundi 7 septembre 2026

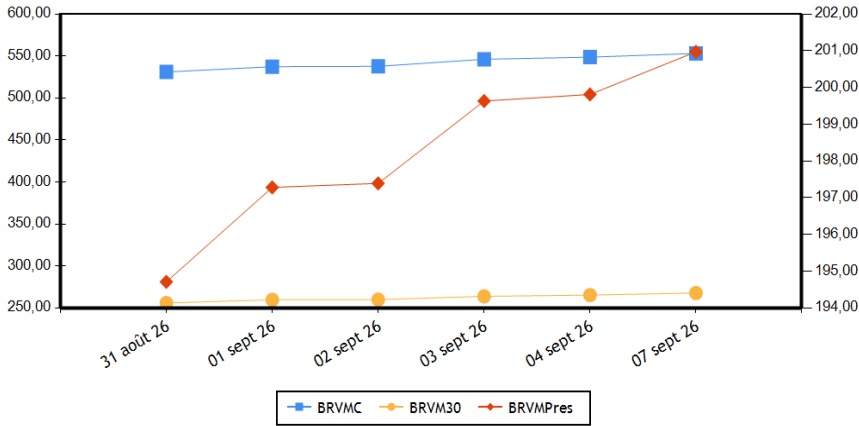
N° 168

BRVM COMPOSITE	553,02
Variation Jour	0,81 %
Variation annuelle	59,95 %

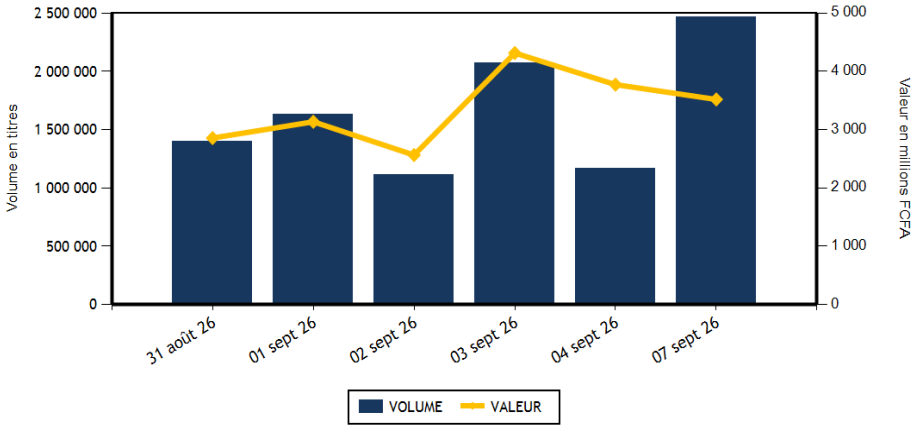
BRVM 30	267,78
Variation Jour	0,93 %
Variation annuelle	61,08 %

BRVM PRESTIGE	200,97
Variation Jour	0,58 %
Variation annuelle	39,32 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	21 325 303 485 707	0,81 %
Volume échangé (Actions & Droits)	2 462 928	127,08 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	3 502 668 934	16,43 %
Nombre de titres transigés	47	0,00 %
Nombre de titres en hausse	18	5,88 %
Nombre de titres en baisse	27	28,57 %
Nombre de titres inchangés	2	-77,78 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE (NSBC)	24 885	7,49 %	117,43 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	6 870	7,34 %	71,75 %
NESTLE CI (NTLC)	18 000	6,51 %	69,01 %
CIE CI (CIEC)	7 080	5,67 %	200,00 %
ORANGE COTE D'IVOIRE (ORAC)	21 800	3,76 %	52,98 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	12 758 511 750 620	-0,02 %
Volume échangé	1 481	-98,16 %
Valeur transigée (FCFA)	14 745 816	-98,07 %
Nombre de titres transigés	7	-36,36 %
Nombre de titres en hausse	1	
Nombre de titres en baisse	3	-40,00 %
Nombre de titres inchangés	3	-50,00 %

PLUS FORTES BAISSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SOGB CI (SOGC)	8 140	-7,50 %	3,04 %
SAPH CI (SPHC)	9 265	-7,49 %	17,28 %
UNILEVER CI (UNLC)	51 000	-6,16 %	49,01 %
TOTALENERGIES MARKETING CI (TTLC)	3 200	-5,04 %	37,04 %
LOTIERE NATIONALE DU BENIN (LNBB)	3 900	-3,70 %	-9,20 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	12	200,97	0,58 %	39,32 %	122 526	2 079 004 785	12,68
BRVM-PRINCIPAL (**)	35	408,14	0,60 %	87,52 %	2 340 402	1 423 664 149	23,18

INDICE TOTAL RETURN

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - COMPOSITE TOTAL RETURN (**)	47	222,59	0,81 %	67,18 %	2 462 928	3 502 668 934	18,34

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	141,54	1,88 %	49,15 %	29 751	929 906 070	14,03
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	214,13	-0,88 %	23,76 %	31 763	97 431 595	42,65
BRVM - SERVICES FINANCIERS	16	261,06	0,82 %	78,98 %	2 256 745	1 660 981 854	17,65
BRVM - CONSOMMATION DE BASE (**)	9	283,64	-1,85 %	31,27 %	29 665	395 231 030	10,80
BRVM - INDUSTRIELS	6	235,28	-1,94 %	77,80 %	55 143	138 780 970	135,78
BRVM - ENERGIE	4	174,31	-1,02 %	57,16 %	52 288	216 957 410	19,75
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	298,63	4,66 %	181,99 %	7 573	63 380 005	28,03

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché (**)	18,34
Taux de rendement moyen du marché	5,68
Taux de rentabilité moyen du marché	5,69
Nombre de sociétés cotées	47
Nombre de lignes obligataires	206
Volume moyen annuel par séance	1 906 582,00
Valeur moyenne annuelle par séance	2 807 058 918,62

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	66,39
Ratio moyen de satisfaction	36,23
Ratio moyen de tendance	54,57
Ratio moyen de couverture	183,25
Taux de rotation moyen du marché	0,22
Prime de risque du marché	-0,30
Nombre de SGI participantes	37

Victimes des pesticides

Le fonds d'indemnisation commence à puiser dans ses réserves

Le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides a franchi en 2025 le cap des 1.000 demandes et versé près de 26 millions d'euros de prestations. Pour la première fois, la taxe qui l'alimente n'a plus suffi à couvrir les indemnisations, obligeant le dispositif à puiser dans ses réserves. Une tension financière appelée à s'accroître si le fonds devait s'élargir aux victimes du chlordécone.

Créé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020, le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP) vise à faciliter la reconnaissance et l'indemnisation des maladies liées à une exposition aux pesticides. Il s'adresse principalement aux personnes exposées dans le cadre de leur activité professionnelle, mais également aux enfants atteints d'une pathologie liée à une exposition prénatale résultant du travail de l'un de leurs parents. Pour la première fois depuis sa création, le fonds a reçu plus de 1 000 demandes en une année. 1024 des 1044 demandes provenaient de victimes exposées professionnellement et 20 concernaient des enfants exposés avant leur naissance. Parmi les dossiers professionnels instruits dans l'année, 795 ont obtenu un accord contre 180 refus. Les hommes représentent plus de neuf dossiers sur dix et les travailleurs ou anciens travailleurs agricoles 94 %. Surtout, les retraités sont désormais majoritaires, à 58,9 %, alors qu'ils ne représentaient qu'environ un tiers des victimes au lancement du fonds. Cette progression tient notamment à la reconnaissance récente du cancer de la prostate comme maladie professionnelle associée à certaines expositions aux pesticides.

Une taxe qui ne suffit plus à suivre les indemnisations

La montée en charge du fonds apparaît surtout dans ses comptes. Les dépenses d'indemnisation sont passées de 2,3 millions d'euros en 2021 à 19,1 millions en 2024, puis 25,9 millions en 2025. Les rentes à elles seules ont progressé de plus de 60 % en un an, à 8,1 millions d'euros. Cette dynamique a vocation à se prolonger : une victime reconnue peut percevoir des prestations pendant plusieurs années, si bien que chaque nouvelle cohorte vient s'ajouter aux indem-



● Des pulvérisateurs d'herbicide Roundup de Monsanto sont exposés à la vente dans une jardinerie de Bonneuil-sur-Marne, près de Paris, le 16 juin 2015. CP/CHM - REUTERS - Charles Platiau

nisations déjà versées. Une partie des indemnisations relève des branches accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP), financées par les cotisations des employeurs et exploitants. Leur contribution au fonds a atteint 4,7 millions d'euros en 2025. Mais sa principale ressource spécifique est une part de la taxe prélevée sur les ventes de produits phytopharmaceutiques. Les entreprises commercialisant ces produits acquittent un prélèvement fixé depuis 2020 à 0,9 % de leur chiffre d'affaires hors taxes réalisé en France, dont une partie est affectée au FIVP. Or, le produit de la taxe affecté au fonds est passé de 18,1 millions d'euros en 2023 à 15,9 millions en 2024, puis 13,6 millions en 2025, soit une baisse d'environ 25 % en deux ans. Dans le même temps, les prestations financées grâce à cette ressource ont bondi à 17,27 millions d'euros. Pour la première fois, elles ont donc dépassé le produit annuel de la taxe. Le fonds a dû combler l'écart grâce aux excédents accumulés pendant ses premières années, lorsque les demandes étaient encore peu nombreuses. La situation ne constitue pas pour autant une menace immédiate sur sa solvabilité : près de 42,9 millions d'euros de produit de taxe non consommé restaient disponibles fin 2025. La réglementation prévoit en outre que si ses recettes deviennent insuffisantes, l'équilibre peut être assuré par une contribution supplémentaire des branches AT-MP.

Vers une extension aux victimes du chlordécone ?

Le périmètre du FIVP pourrait enfin connaître une évolution beaucoup plus profonde. La loi du 12 juin 2026 sur le chlordécone a reconnu la part de responsabilité de l'État dans les préjudices sanitaires, écologiques et économiques subis en Guadeloupe et en Martinique. Elle fixe également comme objectif l'indemnisation des victimes de la contamination, qu'elles aient ou non été exposées dans un cadre professionnel. Aujourd'hui, le FIVP ne constitue pourtant pas un fonds général ouvert à tous les habitants exposés à un pesticide dans leur environnement. La nouvelle loi demande donc au gouvernement de remettre au Parlement, dans un délai d'un an, un rapport sur l'opportunité et la faisabilité d'étendre son bénéfice à l'ensemble des personnes souffrant de certaines maladies reconnues scientifiquement comme résultant d'une exposition au chlordécone. Aucune extension n'est donc encore décidée. Mais si elle était adoptée, elle ferait changer d'échelle un fonds conçu jusqu'ici essentiellement autour des expositions professionnelles. Au moment même où ses dépenses dépassent pour la première fois l'une de ses principales recettes annuelles, cette perspective pose déjà la question de savoir jusqu'où élargir la réparation des dommages causés par les pesticides, et avec quelles ressources pour la financer.

Avec latribune.fr

Automobile

Faire le plein pour une voiture à essence coûte trois fois plus cher que de recharger une électrique

Selon une récente étude de Roole Data, le plein a augmenté de 112 à 137 euros au premier semestre 2026, alors que la recharge électrique se maintient à 46 euros environ.

À l'achat un véhicule électrique coûte toujours plus cher qu'une voiture à essence. Mais au quotidien, le coût se renverse. Le budget mensuel que les conducteurs de voitures à essence consacrent au carburant est désormais presque trois fois plus élevé que les dépenses d'énergie des propriétaires de voitures électriques, selon une analyse de Roole Data rendue publique samedi 5 septembre. Avec la hausse des prix pétroliers sur fond de guerre au Moyen-Orient, le coût mensuel du carburant pour une voiture à essence a bondi de 25 euros au cours du premier semestre (passant de 112 euros à 137 euros), selon cette plateforme spécialiste de l'exploitation des données publiques concernant l'automobile. Pour les véhicules électriques, par définition insensibles à ces turbulences, le budget énergie s'est maintenu



● Le prix de la recharge pour une voiture électrique s'est maintenu autour de 46 euros depuis un an. PR/- REUTERS - PASCAL ROSSIGNOL

à environ 46 euros par mois tout au long du premier semestre, un niveau auquel il s'est stabilisé depuis août 2025. Côté motorisation diesel, entre janvier et juin, le budget mensuel moyen est passé de 98 euros à 119 euros (+21 euros) pour le diesel. Les montants sont relativement comparables pour l'hybride non rechargeable : 111 euros en juin, en hausse de 20 euros depuis le début de l'année.

Dix euros de plus pour les voitures hybrides

(Avec AFP)

Crise automobile

Volkswagen va cesser la production de sa marque espagnole Seat

La marque Seat devrait disparaître au plus tard fin 2029 dans le cadre du gigantesque plan d'économies de Volkswagen, révèle la «WirtschaftsWoche».

Le groupe allemand va abandonner la marque Seat et miser sur Cupra, plus rentable. Cette décision intervient alors que Volkswagen prévoit de supprimer jusqu'à 100'000 emplois et de réduire de moitié sa gamme de modèles. Une page de l'histoire automobile européenne s'apprête à se tourner. Volkswagen prévoit de mettre fin à la marque Seat au plus tard à la fin de 2029, révèle le magazine économique allemand «WirtschaftsWoche», qui s'appuie sur le nouveau plan de restructuration du constructeur. La décision s'inscrit dans une cure d'austérité d'une ampleur historique. Jeudi, le conseil de surveillance de Volkswagen a approuvé son «Plan d'avenir 2030», qui porte à 100'000 le nombre de suppressions de postes annoncées ou programmées en cinq ans, soit



● Derniers tours de roue pour Seat, ici capturée dans un cadre naturel avant sa disparition annoncée. DR

environ 15% des effectifs mondiaux du groupe, selon l'AFP. Volkswagen estime notamment disposer d'une surcapacité de production d'environ 500'000 voitures en Europe. Le constructeur entend également réduire de

moitié le nombre de modèles proposés d'ici 2035 et diminuer fortement la complexité de son catalogue. Plusieurs usines allemandes sont menacées à plus long terme, même si aucune fermeture n'a encore été décidée.

Cupra aura eu raison de Seat

Pour Seat, la menace était déjà perceptible depuis plusieurs années. Le groupe Volkswagen a progressivement privilégié Cupra, ancienne déclinaison sportive de Seat devenue une marque indépendante en 2018. Positionnés plus haut de gamme et vendus plus cher, ses modèles offrent de meilleures marges. Cupra occupe désormais une grande partie des segments autrefois couverts par Seat.

Avec lematin.ch

Santé

Le tabagisme peut nuire à la fertilité, met en garde l'OMS

Fumer rend très probablement plus difficile la conception d'un enfant, a averti l'agence sanitaire mondiale de l'ONU (OMS) dans une nouvelle publication parue mardi, soulignant que les femmes qui fument présentent un risque d'infertilité supérieur de 40 % à celui des non-fumeuses.

« À toutes les personnes qui envisagent une grossesse, notre message est le suivant : [Arrêtez de fumer, améliorez votre santé, et améliorez également votre santé reproductive] », a déclaré le Dr Kerstin Schotte, médecin au sein de l'Initiative « Sans tabac » de l'OMS. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit l'infertilité comme l'incapacité à obtenir une grossesse après 12 mois ou plus de rapports sexuels réguliers sans contraception - une situation qui touche une personne sur six dans le monde. Dans un nouveau rapport synthétisant l'ensemble des données scientifiques sur le lien entre le tabagisme et l'infertilité, l'agence a cité des décennies de données montrant que le tabagisme est associé à l'infertilité chez les femmes, tout en nuisant



● © Unsplash Une femme fume une cigarette électronique.

à la qualité du sperme et à la fonction sexuelle chez les hommes. L'OMS a également souligné que le tabagisme passif peut affecter la fertilité, ce qui signifie que des personnes peuvent être exposées à des risques reproductifs même si elles ne fument pas.

Ce n'est pas seulement un problème féminin

La publication de l'OMS suggère également que l'arrêt du tabac peut faire la différence, car les femmes qui fumaient par le passé mais qui ont arrêté peuvent présenter un risque d'infertilité infé-

rieur de 25 % à celui des femmes qui continuent à fumer. Selon l'agence onusienne, l'infertilité n'est pas uniquement un problème féminin. Une analyse de 44 études portant sur plus de 60.000 hommes a révélé que le tabagisme était lié à des troubles de la reproduction, notamment des anomalies du sperme et des dysfonctionnements sexuels. Les données indiquaient que les hommes fumeurs étaient plus susceptibles de souffrir de dysfonction érectile, de troubles de l'éjaculation et de problèmes connexes tels que l'absence de spermatozoïdes dans le sperme, une faible motilité des sper-

matozoïdes et une forme anormale de ceux-ci. « Les données indiquaient que les hommes fumeurs étaient plus susceptibles de souffrir de dysfonction érectile, de troubles de l'éjaculation et de problèmes connexes tels que l'absence de spermatozoïdes dans le sperme, une faible motilité des spermatozoïdes et une forme anormale de ceux-ci », a détaillé l'OMS.

Impact sur les traitements de fertilité

Le tabagisme peut également réduire les chances de réussite des traitements de fertilité. Des recherches antérieures, s'appuyant sur 21 études, avaient établi un lien entre le tabagisme et une diminution du nombre de naissances vivantes ainsi que des grossesses issues de techniques de procréation médicalement assistée, telles que la fécondation in vitro (FIV). Ces résultats suggèrent en outre

que le tabagisme pourrait réduire de près de moitié les chances de réussite de ces traitements.

Pipes à eau, cigarettes électroniques et tabagisme passif

L'OMS a également identifié d'autres risques liés à la consommation de narguilé - une pipe à eau également appelée « hookah » ou « shisha » - susceptibles d'affecter la fertilité masculine. Bien que les données concernant les cigarettes électroniques (également appelées « vapoteuses »), les narguilés, le tabac sans fumée et d'autres nouveaux produits soient encore en cours d'évaluation, l'OMS a indiqué que d'autres produits à base de tabac et de nicotine pourraient également présenter des risques pour la reproduction et nécessiter des recherches supplémentaires. L'OMS a également averti que l'exposition à la fumée de tabac secondaire

pouvait augmenter le risque d'infertilité chez les femmes, car elle pourrait réduire leurs chances de concevoir chaque mois où elles essaient de tomber enceintes.

Réduire les risques

La publication recommande aux professionnels de santé d'aborder les risques liés au tabagisme sur la santé reproductive avec les personnes et les couples qui envisagent une grossesse. Elle préconise également la mise en place d'un accompagnement fondé sur des données scientifiques pour aider les personnes à arrêter de fumer, notamment en proposant systématiquement de brefs conseils de sevrage aux fumeurs dans tous les établissements de santé.

Avec news.un.org

HOROSCOPE finance

Bélier Les natifs du deuxième décan éprouveront sans doute une contrainte financière. Celle-ci pourra provenir de charges anciennes qu'il sera plus difficile que précédemment d'honorer. L'heure pourrait être venue pour faire des économies sévères, et cela malgré l'euphorie de la journée. Pour les autres natifs, la situation sera assurément moins restrictive, mais la prudence restera de mise.

Taureau D'intéressantes perspectives d'un accroissement de votre patrimoine pourraient se dégager pour vous. Mais ne vous réjouissez pas trop vite de ces facilités pour gagner de l'argent, car vous serez en même temps obligé d'en dépenser beaucoup. Quoi qu'il en soit, vous serez gagnant !

Gémeaux Attention aux problèmes matériels ! Evitez, autant que possible, d'effectuer des opérations financières importantes : vous serez mal conseillé et vous risquez de perdre de grosses sommes d'argent. Vous aurez en plus beaucoup de mal à équilibrer votre budget.

Cancer L'environnement planétaire du jour favorisera l'intuition, la lucidité, qui sont chez vous des aptitudes naturelles. Vous serez donc très brillant et réussirez en un tour de main une affaire en or.

Lion Des démarcheurs à domicile essaieront de profiter de votre faiblesse psychologique momentanée pour vous faire signer un engagement d'achat catastrophique. Sachez que vous disposez légalement de 7 jours pour dénoncer le contrat.

Vierge Profitez de cette journée faste pour vous attaquer à des problèmes matériels importants, surtout si vous souhaitez effectuer des placements à long terme. Mais ne relâchez pas votre prudence d'usage.

Balance

Cet aspect du Soleil exacerbera votre appétit insatiable d'avoir toujours plus de richesse, de confort matériel, de gadgets. Sachez cependant que cette course effrénée vers la possession vous rendra finalement malheureux. "L'homme qui ne se contente pas de peu ne sera jamais content de rien" (Epicure).

Scorpion

Les questions financières devront retenir votre attention. Souciez-vous de faire rentrer ce qu'on vous doit plutôt que de dépenser votre avoir. Cela dit, la chance sera de votre côté et pourra vous procurer des gains inattendus : vous en aurez besoin pour vos prochaines vacances !

Sagittaire

Avec Mars en aspect dysharmonique, ce ne sera pas le moment de vous laisser aller à des dépenses inconsidérées. Si vous vous êtes montré raisonnable jusque-là en réglant vos dépenses courantes en temps utile, vous traverserez simplement une période un peu restrictive. Mais si vous avez fait preuve de négligence auprès de vos créanciers, gare à vous : ils risquent de se donner le mot pour se rappeler à votre souvenir et vous faire passer un mauvais moment !

Capricorne

Pluton mal aspecté pourrait bien vous causer quelques problèmes épineux sur le plan financier, et vous aurez raison de regarder où vous mettez les pieds. Des affaires délicates secoueront votre tempérament économe de bon gestionnaire, pour qui un sou est un sou et doit en rapporter un autre assez vite. Ce sera un exploit si vous y arrivez.

Verseau

Pluton ne gênera en rien la prospérité financière ; mais lorsqu'il est, comme en ce moment, en position délicate, un retournement de tendance est possible. Tout ira bien si vous vous montrez raisonnable et faites des économies au lieu de dilapider vos réserves. Dans le cas contraire, vous aurez ensuite du mal à remonter la pente.

Poisson

Même en l'absence de dissonances astrales, l'influence d'Uranus et de Neptune dans le secteur finances doit vous inciter à la prudence. Uranus a souvent tendance à provoquer des imprévus qui ne sont pas toujours faciles à gérer. Neptune, lui, brouille votre raisonnement et peut nuire à la clarté de vos idées. Pour être en mesure d'assumer des dépenses que vous n'auriez pas prévues, faites des économies suffisantes et remettez à plus tard des décisions financières risquées.

L'économiste

Premier Quotidien Economique du Togo - REC N°0602/11/12/19/HAAC
Journal spécialisé d'informations d'analyses et d'investigations économiques, financières et boursières
Edité par l'Agence de communication « CHEZ VOUS TOGO »
N° RCCM : TG-LFW-01-2022-B12-01207
Adresse : Agoè Assiyyé non loin de la Poste
Email : contact@leconomistedutogo.tg
Site web : www.leconomistedutogo.tg
REC N°0650 / 07 / 09 / 2022 / HAAC

Directeur Général

Léonard DOSSOU
(+228 96 26 05 15)

Administrateur Délégué

Anicet Carlos OKE
(+228 91 46 14 79)

Directeur de Publication

TIGOSSOU Midas K.A
(+228 90 16 47 09)

Rédacteur en Chef

Joël YANCLO
(+228 97 78 79 07)

Rédacteurs

Hélène MARTELOT

Nicole ESSO

Vivien ATAHPABEM

Wilson LAWSON

Directeur Commercial

Eli DEKOU
(+228 92 10 93 53)

Correcteur

Michel Yao AYEVA

Graphiste

A.Koffivi. AMOUZOUKPE

UNION ÉCONOMIQUE ET
MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE



VISION
PROSPECTIVE
UEMOA
2040

Huit pays, un destin commun

Haho

L'ONG ACDI assiste ses bénéficiaires dans trois écoles

L'ONG Alliance chrétienne pour le développement intégral (ACDI) a offert, le vendredi 4 septembre, des kits de fournitures scolaires à ses bénéficiaires des EPP Asrama, Kponou et Amakpapé, dans les communes Haho 1 et 2.

1 00 kits distribués, sont composés de cahiers, règles, ensembles géométrie, de sacs et ses accessoires. Le geste permet de donner de la joie aux enfants bénéficiaires, soutenir les familles et encourager la culture de l'excellence en milieu scolaire. Le coordonnateur régional Plateaux-Maritime de l'ONG Alliance chrétienne pour le développement intégral (ACDI), Félix Amouzou a relevé la nécessité pour son organisation de prendre en charge l'assistance alimentaire, financière et éducative des bénéficiaires, afin de leur préparer une base sociale. Selon lui, l'éducation des enfants consiste à leur



assurer l'épanouissement scolaire. Il a invité les parents à accompagner la vision de l'ACDI en veillant au bien-être de leurs jeunes garçons et filles. Le directeur de l'EPP Kpèle groupe A et C, Todji Kenouvi Kokouvi a encouragé les parents à visiter l'école, afin de mieux appréhender l'environnement d'étude des enfants. Selon lui, l'éducation des

jeunes nécessite une collaboration étroite entre parents-enseignants-élève. Créée en 2005, l'ONG Alliance chrétienne pour le développement intégral (ACDI) œuvre à travers multiples projets pour sensibiliser les bénéficiaires sur la santé, la vie éducative et les activités génératrices de revenus des femmes.

Avec ATOP/YM/AR

Agoè-Nyivé

Togbui Yaovi Djivon II intronisé chef du village de Tikplonoukondji

Togbui Yaovi Djivon II a été officiellement intronisé chef du village de Tikplonoukondji, le samedi 5 septembre à Adétikopé, dans la commune Agoè-Nyivé 6.

La cérémonie a été présidée par le préfet d'Agoè-Nyivé, Tinaka Kossi Wediabalou. Cette intronisation permet au nouveau chef d'assumer pleinement les responsabilités liées à cette fonction, conformément aux pratiques traditionnelles et aux dispositions légales en vigueur au Togo. Le préfet a insisté sur les qualités et les responsabilités qui doivent caractériser un chef traditionnel, appelant le nouveau chef à faire preuve de sagesse, de disponibilité et d'engagement au service de sa communauté. Pour illustrer cette responsabilité, le préfet a partagé une pensée selon laquelle « la grandeur d'un chef se mesure moins à l'étendue de son pouvoir qu'aux apports à son peuple ».



Abondant dans le même sens, le représentant du maire de la commune Agoè-Nyivé 6, M. Yeye Zadjagni Nunyo, a souligné que « la cérémonie d'intronisation marque le début et non la fin du règne d'un chef ». Il a ainsi invité le nouveau chef à placer son mandat sous le signe du rassemblement et du développement. Prenant la parole, Togbui Yaovi Djivon II a exprimé sa gratitude à Dieu ainsi qu'à la population de Tikplonoukondji pour la

confiance placée en lui. Il a également présenté les limites territoriales de son village avant d'appeler ses administrés à l'unité et à la mobilisation autour des actions de développement. Le chef a invité à invité les fils et filles de Tikplonoukondji à travailler ensemble pour faire avancer leur communauté. il a également assuré qu'il restera disponible et s'engagera à œuvrer pour l'intérêt collectif et le développement du village.

Avec ATOP/ASA/AO

Football

La liste des 30 nommés pour le Ballon d'Or 2026 !

Le suspense est terminé. Après plusieurs heures d'attente, les 30 prétendants au Ballon d'Or 2026 sont connus. Et comme chaque année, il y a des surprises.

On connaît désormais les 30 nommés pour le Ballon d'Or 2026. Vainqueur du trophée en 2025 et annoncé parmi les nommés ce mardi, Ousmane Dembélé espère réaliser le doublé cette année après une nouvelle saison couronnée de succès pour le Paris Saint-Germain. On retrouve neuf autres Parisiens dans cette sélection : Achraf Hakimi, Khvicha Kvaratskhelia, Marquinhos, Nuno Mendes, João Neves, Willian Pacho, Fabian Ruiz, Vitorinha et la recrue estivale Ferran Torres. En revanche, pas de Désiré Doué ni de Bradley Barcola. Avec



Dembélé, Kylian Mbappé, Michael Olise, William Saliba et Dayot Upamecano complètent la liste des joueurs français. Sacrée championne du monde cet été, l'Espagne est logiquement bien représentée. Outre Fabian Ruiz et Ferran Torres, on y re-

trouve Pau Cubarsi, Marc Cucurella, Lamine Yamal et Rodri. Sans surprise, Harry Kane, Lionel Messi, Jude Bellingham, Erling Halaand, Vinicius Jr, Luis Diaz ou encore Declan Rice sont tous là. Le vainqueur sera connu le lundi 26 octobre.

La liste des 30 nommés :

Jude Bellingham -	23 ans -	Angleterre - Real Madrid
Pau Cubarsi -	19 ans -	Espagne - FC Barcelone
Marc Cucurella -	28 ans -	Espagne - Chelsea puis Real Madrid
Ousmane Dembélé -	29 ans -	France - Paris Saint-Germain
Luis Diaz -	29 ans -	Colombie - Bayern Munich
Bruno Fernandes -	32 ans -	Portugal - Manchester United
Erling Haaland -	26 ans -	Norvège - Manchester City
Gabriel -	28 ans -	Brésil - Arsenal
Harry Kane -	33 ans -	Angleterre - Bayern Munich
Achraf Hakimi -	27 ans -	Maroc - Paris Saint-Germain
Lamine Yamal -	19 ans -	Espagne - FC Barcelone
Khvicha Kvaratskhelia -	25 ans -	Géorgie - Paris Saint-Germain
Marquinhos -	32 ans -	Brésil - Paris Saint-Germain
Sadio Mané -	34 ans -	Sénégal - Al-Nassr
Lautaro Martinez -	28 ans -	Argentine - Inter
Kylian Mbappé -	27 ans -	France - Real Madrid
Nuno Mendes -	24 ans -	Portugal - Paris Saint-Germain
Lionel Messi -	39 ans -	Argentine - Inter Miami
Michael Olise -	24 ans -	France - Bayern Munich
João Neves -	21 ans -	Portugal - Paris Saint-Germain
Willian Pacho -	24 ans -	Equateur - Paris Saint-Germain
Julian Quiñones -	29 ans -	Mexique - Al-Qadsiah
Declan Rice -	27 ans -	Angleterre - Arsenal
Rodri -	30 ans -	Espagne - Manchester City puis FC Barcelone
Fabian Ruiz -	30 ans -	Espagne - Paris Saint-Germain
Ferran Torres -	26 ans -	Espagne - FC Barcelone puis Paris Saint-Germain
William Saliba -	25 ans -	France - Arsenal
Dayot Upamecano -	27 ans -	France - Bayern Munich
Vinicius Junior -	26 ans -	Brésil - Real Madrid
Vitorinha -	26 ans -	Portugal - Paris Saint-Germain

Opportunités !!!

Chambres meublées, spacieuses et climatisées sises à Cotonou – Sikecodji - non loin de l'Etoile Rouge.

Meilleurs tarifs avec une bonne connexion internet.

Appeler le : (+229) 69 19 08 80 / 60 91 78 00 / 97 14 85 43.

Le Togo en chiffres			
DEVELOPPEMENT ET INEGALITES			
PIB/habitant (PMA, 2023)	1 001 USD	1 680 USD	
Classement OMI (PNUD, 2022)	163/184		
Coefficient de GINI (BM, 2021)*	37,9		
Part de la population disposant de moins de 2,15 USD par jour (BM, 2021)	26,8%	36,7% (2019)	
Taux d'alphabétisation des adultes (BM, 2019)	67%	60%	
Nombre moyen d'années de scolarité (NU, 2022)	5,6 ans	6 ans (2022)	
Part de l'emploi vulnérable (BM, 2022)	71%	75%	
Part de la population urbaine vivant dans des bidonvilles (BM, 2020)	39%	51%	
APD nette par habitant (BM, 2022)	49 USD	49 USD	
Taux d'inclusion financière (BM, 2021)**	69,6%	55,1%	
INFRASTRUCTURES			
Taux d'accès à l'électricité (BM, 2022)	57,2%	51,4%	
Taux d'accès à l'eau potable (BM, 2022)	71%	65%	
Taux d'accès aux services d'assainissement de base (BM, 2022)	19%	35%	
Classement Africa Infrastructure Development Index (AIDI, AIDI 2022)	43/54	-	
Indice Transport Index	28/54	-	
Taux d'abonnement à la téléphonie mobile (BM, 2022)	74%	89%	
Part de la population utilisant l'internet (BM, 2022)	30%	37% (2023)	
Indice de performance logistique (BM, 2023)*	2,5	2,5	
SANTÉ ET SECURITE ALIMENTAIRE			
Nombre de médecins pour 1 000 habitants (OMS, 2019-2022)	0,09	0,26	
Coût estimé de palliation pour 1 000 habitants à risques (OMS, 2022)	231	223	
Prévalence de la sous-alimentation dans la population totale (FAO, 2021-2023)	12,8%	19,9% (2022)	
Classements d'indicateurs de gouvernance			
Transparency International 2023	126/180		
Mo Ibrahim 2023	22/54		
Reporters sans frontières 2024	113/180		
Le Togo est le 11 ^e exportateur de soja vers l'Union Européenne (UE), avec un volume estimé à 98 747 tonnes en 2023, selon le rapport EU imports of organic agri-food products, Agri developments de l'UE.			
* Source : tresor.economie.gouv.fr			

IMPERIAL TONIC

*Nouveau
Tonic*

350*
FCFA

BOUTEILLE

30 CL



BB LOMÉ S.A

L'instant Impérial



*Prix de vente détail conseillé • Pratiquez une activité physique régulière • Format disponible 30 cl

McCANN